



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice.

Le Gouvernement a présenté il y a plusieurs mois ses propositions relatives à la révision du chapitre relatif à la justice dans la Constitution. Conformément au programme gouvernemental, il est prévu d'y consacrer la création d'un Conseil national de la justice et d'y ancrer explicitement l'indépendance des magistrats, y compris ceux du Parquet.

Un des groupes parlementaires faisant partie de la « majorité constitutionnelle » a déclaré récemment s'opposer aussi bien à un référendum sur le projet de nouvelle Constitution, ainsi qu'à toute révision ponctuelle supplémentaire de la Constitution durant la présente législature.

Comme cette réforme de la justice revêt une importance majeure il y a lieu d'examiner si elle ne peut être réalisée par la voie d'une loi ordinaire sans passer par une révision de la Constitution, alors que les modifications proposées ne sont pas contraires au texte de notre Loi fondamentale en vigueur.

- Monsieur le Ministre partage-t-il cette analyse juridique ?
- Dans l'affirmative le Gouvernement envisage-t-il de soumettre un projet de loi afférent à la Chambre des Députés ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Alex Bodry
Député